

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 17 Analyser la situation de santé du client II			
Code	PAT12B17TI	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jean-Pierre HERMANT (jean-pierre.hermant@helha.be) Nadia PETIT (nadia.petit@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement propose à l'apprenant une étude des techniques de soins infirmiers spécifiques

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir les modalités de réalisation des examens et/ou traitements sur base de la prescription médicale**
 - 4.1 Collecter l'ensemble des données liées au patient, à sa ou ses pathologies et à l'examen prescrit
 - 4.2 Etablir la liste des interventions spécifiques en utilisant les normes et les protocoles
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Utiliser les outils de communication existants
 - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
 - 5.4 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
- Compétence 6 **Effectuer les divers examens et participer aux traitements repris dans la liste d'actes autorisés**
 - 6.1 Préparer le patient en vue de l'examen ou du traitement
 - 6.2 Adapter sa prise en charge à l'état du patient et à sa capacité de collaborer
 - 6.3 Préparer, réaliser et surveiller l'administration de substances médicamenteuses à but diagnostique et/ou thérapeutique
 - 6.4 Contrôler, préparer et utiliser les appareils requis
 - 6.5 Assurer le suivi de l'examen surveillance et conseils
 - 6.6 Assister le médecin lors de techniques invasives, d'examens ou de traitements particuliers

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'apprenant sera capable

- de maîtriser les techniques de soins spécifiques à l'exercice de sa profession en lien avec l'arrêté royal du 22 décembre 2017 relatif au titre professionnel et aux conditions de qualification requises pour l'exercice de la profession de technologue en imagerie médicale et portant fixation de la liste des prestations techniques et de la liste des

actes dont celui-ci peut être chargé par un médecin.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PATI2B17TIA	Principes généraux de santé et raisonnement clinique scientifique et spécifique à la profession	12 h / 1 C
PATI2B17TIB	Technique de soins 2	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PATI2B17TIA	Principes généraux de santé et raisonnement clinique scientifique et spécifique à la profession	10
PATI2B17TIB	Technique de soins 2	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement non intégrée, les activités d'apprentissage sont associées à un nombre de crédits. Les notes des différentes activités sont prises en compte et font l'objet d'une moyenne géométrique pondérée pour la validation de l'UE. La validation de l'UE fait l'objet également d'une concertation collégiale où sont présents les responsables des activités d'apprentissage. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Principes généraux de santé et raisonnement clinique scientifique et spécifique à la profession			
Code	15_PATI2B17TIA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jean-Pierre HERMANT (jean-pierre.hermant@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage permettra à l'étudiant de recentrer les apprentissages en examen clinique sur l'activité de l'exercice du métier de technologue en imagerie médicale qui consiste à évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant sera capable de :

- mobiliser les connaissances acquises en anatomie, physiologie
- d'appliquer la démarche de soins spécifique au technologue en imagerie médicale
- de reconnaître les anomalies ainsi que les alertes cliniques
- d'intégrer des observations cliniques simples et complexes à l'aide de situation décrites et illustrées
- d'utiliser les modes de communication sécuritaire au médecin ou à tout autre professionnel

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Les concepts de l'évaluation clinique
 - Rappels sur les concepts de l'évaluation clinique, le jugement clinique, démarche de soins, communication professionnelle sécuritaire
- Processus d'examen clinique
 - Mobiliser des connaissances préalablement acquises en anatomie, physiologie et physiopathologie
 - Acquérir des connaissances sur les dimensions et les procédures de l'examen clinique
 - Intégrer les observations simples et complexes de l'examen clinique
- Système musculosquelettique
 - Colonne cervicale, épaule, poignet, coude
 - Questionnaire, inspection, palpation
- Système neurologique
 - Questionnaire, évaluation

Démarches d'apprentissage

- Découverte de la démarche de soins au travers de mises en situation.

- Démarche réflexive
- Exercices d'intégration

Dispositifs d'aide à la réussite

Atelier de consolidation

Sources et références

- Doyon Odette - Longpré Sophie. (2016). Evaluation clinique d'une personne symptomatique. Montréal: Editions du renouveau pédagogique.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- PPT
- Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement non intégrée, les activités d'apprentissage sont associées à un nombre de crédits. Les notes des différentes activités sont prises en compte et font l'objet d'une moyenne géométrique pondérée pour la validation de l'UE. La validation de l'UE fait l'objet également d'une concertation collégiale où sont présents les responsables des activités d'apprentissage. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Technique de soins 2			
Code	15_PATI2B17TIB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jean-Pierre HERMANT (jean-pierre.hermant@helha.be) Nadia PETIT (nadia.petit@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage mettra particulièrement l'accent sur le rôle de soignant du technologue et sur les aspects pratiques de la réalisation des soins couramment rencontrés en imagerie médicale tout en respectant la liste des actes autorisés

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant sera capable d'assurer la surveillance et les soins au patient se présentant en service d'imagerie médicale
Pour la partie « Soins en médecine », l'étudiant sera capable de manipuler un patient avec l'appareillage présenté, et déréaliser ces techniques en imagerie médicale si nécessaire et exercer la surveillance adéquate
Pour la partie « Soins en chirurgie générale et orthopédique », l'étudiant sera capable de :
Recueillir les données et de réaliser des pansements simples ou avec drainage
Prendre en charge, manipuler et surveiller un patient opéré en orthopédie

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Partie médecine:
Administration médicamenteuse
Système vasculaire : ponctions veineuses sanguines, perfusion en voie périphérique et en voie centrale
Ponctions en imagerie médicale
Système urinaire : sondage vésical
Système digestif : placement d'une sonde gastrique, alimentation entérale et placement d'une micro sonde
Partie chirurgie générale:
Principes de base des soins aseptiques
Produits antiseptiques
Les plaies
Les drainages

Démarches d'apprentissage

Démonstration avec du matériel didactique et des techniques de soins, exercices de mise en situation, simulations d'examen, apprentissage de la démarche réflexive

Dispositifs d'aide à la réussite

Ateliers de consolidation en techniques de soins.
Révision de la matière avec simulation d'examen.
Baliser la matière de l'évaluation.

Sources et références

Lemère C. Poulin C. (2010). Soins infirmiers - Méthodes de soins. Montréal: Education

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours
Matériel didactique

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement non intégrée, les activités d'apprentissage sont associées à un nombre de crédits. Les notes des différentes activités sont prises en compte et font l'objet d'une moyenne géométrique pondérée pour la validation de l'UE. La validation de l'UE fait l'objet également d'une concertation collégiale où sont présents les responsables des activités d'apprentissage. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).